



Commission Consultative
Formation Emploi Enseignement

Avis N° 15

Adopté le 23 juin 1998

En sa séance du 23 juin 1998, la Commission consultative en matière de formation, d'emploi et d'enseignement a rendu un avis favorable sur la proposition de l'administration de la COCOF visant à agréer l'asbl ISPAT comme opérateur de formation de catégorie A conformément au décret du 27 avril 1995 relatif à l'agrément de certains organismes d'insertion socio professionnelle à partir du 1^{er} janvier 1998 et ce pour une durée de trois ans.

Cet avis transmis en urgence ne sera officiel qu'à l'issue de la prochaine réunion de la Commission consultative, le 29 septembre 1998, où il sera formellement approuvé.